FÉDÉRATION DES PSAD
PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE

La prestation de santé à domicile gravement impactée par la conjoncture économique

Conférence de presse

Jeudi 19 mai 2022

Charles-Henri des VILLETTES
Président de la Fédération
des prestataires de santé à domicile
(FEDEPSAD)

Contacts

Alexandra DUVAUCHELLE
Déléguée générale de la Fédération des PSAD
Mobile : 06 30 29 93 72

Sylvie FONTLUPT
Relations presse
Mobile : 06 72 82 42 18

Sommaire

- L'essentiel
- L'impact de l'inflation sur les activités PSAD en chiffres
- Des mesures urgentes à prendre pour sauver la santé à domicile
- Nos engagements

L'essentiel

En prenant en charge 2,5 millions de personnes, les PSAD contribuent à l'autonomie des patients complexes ainsi qu'au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, que celle-ci soit liée à l'âge, au handicap ou à la maladie. Ils répondent en ce sens à l'aspiration de plus de 85 % des Français qui souhaitent bénéficier de leur traitement à leur domicile, et y demeurer le plus longtemps possible.

La crise sanitaire a démontré l'importance de développer les prises en charge à domicile en relais de l'hospitalisation et d'accompagner ces personnes. Les PSAD ont permis de prendre en charge chez eux, près de 100 000 patients Covid nécessitant une oxygénothérapie à domicile, déchargeant ainsi de nombreux services hospitaliers. Les pouvoirs publics doivent s'inspirer de la réussite de ces prises en charge pour construire l'avenir du système de santé. Les difficultés d'accès aux soins, le vieillissement de la population française, la prévalence des maladies chroniques, sont autant de facteurs qui doivent pousser les pouvoirs publics à se saisir de la question de la santé à domicile immédiatement.

L'organisation d'une grande conférence des parties prenantes, promise par le président de la République Emmanuel Macron lors de sa réélection, doit être l'occasion d'une grande transformation de notre système de santé. **La FEDEPSAD se tient à la disposition du nouveau gouvernement pour y participer et appelle à l'organisation rapide d'un Ségur de la santé à domicile qui permettra de repenser l'organisation des soins et faire du domicile le lieu de prise en charge de première intention.** Les 16 propositions formulées par la FEDEPSAD à l'occasion de la campagne présidentielle illustrent ce changement de paradigme et constituent des pistes concrètes pour répondre aux besoins de soins de toute la population.

Cependant, malgré les stratégies et ambitions affichées ces dernières années par le Gouvernement autour du virage domiciliaire, notamment dans le cadre de la stratégie « Ma santé 2022 », le secteur des PSAD demeure dans l'angle mort de notre système de santé. Oublié des mesures d'accompagnement du Ségur, il continue à être l'objet de coupes budgétaires dans l'ignorance générale et dans une logique de régulation purement comptable. Cette politique court-termiste met en danger la pérennité de cette activité et remet en cause l'existence même d'un service aux patients à leur domicile.

La conjoncture économique, caractérisée par une forte inflation post crise sanitaire – les prévisions de l'INSEE étant de 5,4% d'inflation sur un an fin juin 2022 – et par des difficultés économiques et d'approvisionnement en matières premières liées à la crise de la Covid et amplifiées par le conflit ukrainien, fragilise encore davantage le secteur de la prestation de santé à domicile.

Or, rappelons qu'à la différence d'autres secteurs économiques, la prestation de santé à domicile ne peut en aucun cas reporter l'impact de ses surcoûts sur ses tarifs puisque ces derniers sont administrés et limités par l'État.

Après une décennie de baisses tarifaires (800 millions d'euros de baisses imposées en 10 ans par le CEPS), les conséquences des crises multiples qui touchent aujourd'hui les entreprises PSAD sont plus qu'inquiétantes.

Malgré la situation, le CEPS envisage encore d'appliquer des baisses tarifaires sur la prestation de santé à domicile en 2022.

Les 32 000 emplois locaux non délocalisables des entreprises PSAD sont menacés par des années de maîtrise comptable, auxquelles s'additionnent les conséquences dramatiques de la situation économique actuelle précédemment citées. Ces mêmes obstacles risquent également d'altérer la qualité des soins à domicile fournis aux quelque 2,5 millions de patients suivis par les PSAD au quotidien.

La FEDEPSAD tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme et appelle le nouveau gouvernement à se saisir en priorité du sujet de la santé à domicile. La FEDEPSAD, au travers des propositions qu'elle porte depuis la campagne présidentielle, s'engage par ailleurs à être un acteur responsable et force de proposition pour engager les grandes transformations nécessaires pour redresser le système de santé et faire du domicile le lieu de prise en charge de première intention.

L'impact de l'inflation sur les activités PSAD en chiffres

La FEDEPSAD a chiffré l'impact économique de l'inflation sur ses activités. En 2022, le coût supplémentaire lié à l'inflation s'élèvera à 159 millions d'euros de plus par rapport à l'année 2021. Ces coûts additionnels comprennent :

- +37% de dépenses liées à la hausse des prix des carburants avec une hausse des prix d'environ 50 cts d'euros par litre pour 600 millions de kilomètres (plus de 200 km par an et par patient en moyenne) parcourus pour se rendre au domicile des 2,5 millions de patients suivis par les PSAD.
- Une progression moyenne de 4% des coûts des dispositifs médicaux (DM) et de 5 à 6% des consommables associés. Mais certaines activités voient leurs factures augmenter jusqu'à 30% en lien avec la pénurie de matériaux semi-conducteurs et à la hausse du tarif des matières premières comme l'acier pour les lits médicalisés ou le plastique pour les consommables.
- Une augmentation des salaires (NAO) que nous avons dû limiter autour de 2 à 3 % au motif d'une situation économique très contrainte pour les structures.

Malgré les alertes formulées par la FEDEPSAD auprès des pouvoirs publics, les 2000 entreprises et associations PSAD, qui emploient plus de 32 000 collaborateurs, n'ont pas bénéficié des mesures d'accompagnement mises en place dans certains secteurs, comme l'aide supplémentaire accordée aux professionnels de santé libéraux qui se déplacent à domicile (15cts par litre et revalorisation des indemnités kilométriques), pour atténuer l'impact de la hausse des carburants. Le secteur des PSAD ne bénéficie quant à lui d'aucune mesure.

Les récents signaux envoyés par l'administration, via le Comité économique des produits de santé (CEPS), qui envisage à court terme d'appliquer plusieurs projets de baisses tarifaires dans les secteurs de la perfusion et des sondes, et même de l'oxygénothérapie ne sont pas de nature à rassurer nos adhérents.

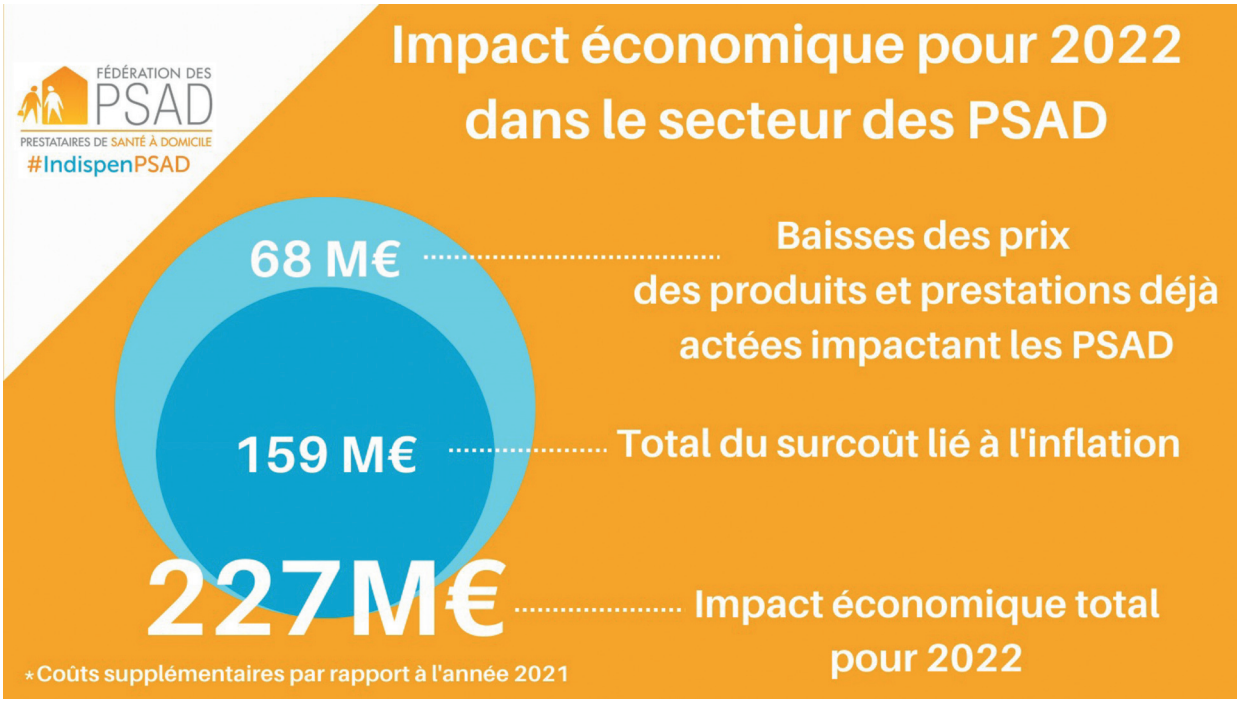
FÉDÉRATION DES PSAD
PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE
#IndispenPSAD
Impact économique pour 2022 dans le secteur des PSAD
68 M€
Baisses des prix des produits et prestations déjà actées impactant les PSAD
159 M€
Total du surcoût lié à l'inflation
227M€
Impact économique total pour 2022
*Coûts supplémentaires par rapport à l'année 2021

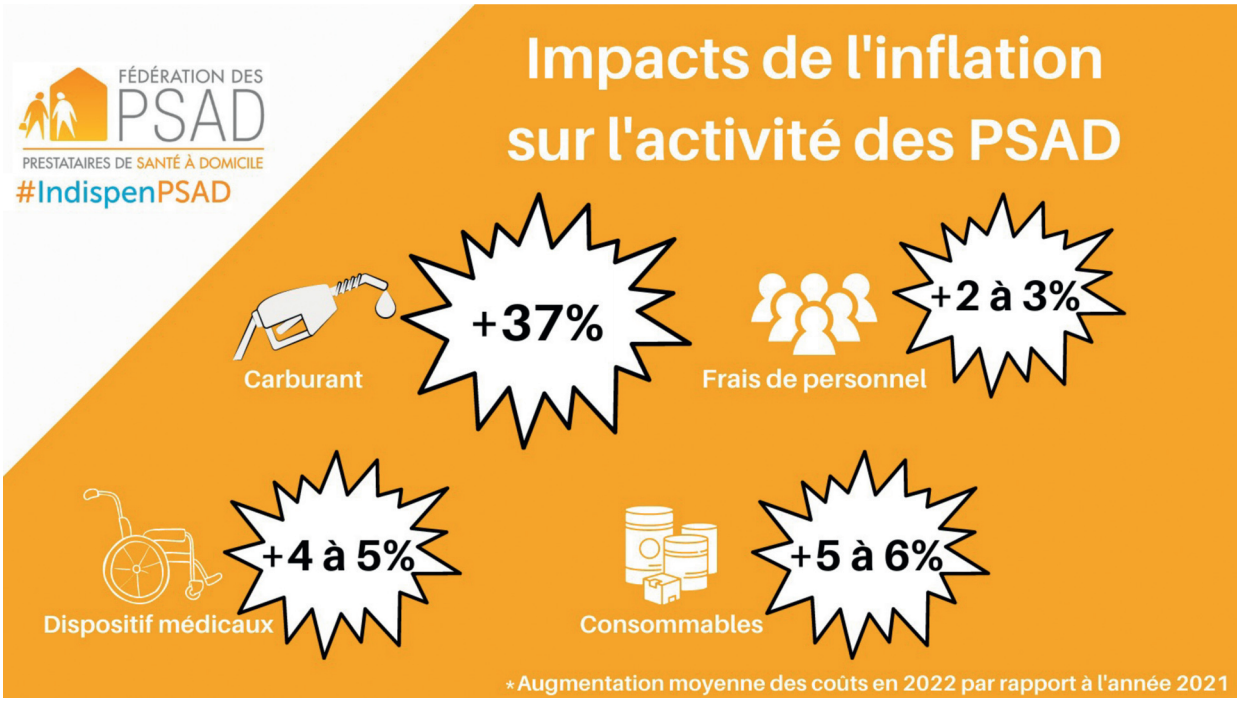
FÉDÉRATION DES PSAD
PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE
#IndispenPSAD
Impacts de l'inflation sur l'activité des PSAD
Carburant
+37%
Frais de personnel
+2 à 3%
Dispositif médicaux
+4 à 5%
Consommables
+5 à 6%
*Augmentation moyenne des coûts en 2022 par rapport à l'année 2021

FÉDÉRATION DES PSAD
PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE
#IndispenPSAD

Hausse des matières premières DM et consommables 2022

Respiratoire (Oxygène, PPC)	Récipients cryogéniques +5% Oxygène médical +35% Concentrateurs d'oxygène +15% Machines PPC +6 à 10%
Maintien à domicile (Lits médicalisés, VPH)	Lits médicalisés +10 à 30% Fauteuils roulants manuels +5 à 15% Fauteuils roulants électriques +15 à 40%
Perfusion et nutrition (sets de soins, consommables)	Seringues, gants, compresses +6 à 10% Pied de perfusion +10% Consommables +8%
Stomie et troubles de la continence	Protections urinaires +5 à 10% Poches, consommables +0,5 à 5%
Divers (Pansements, transports)	Pansements +10 à 20% Carburant +37% Location de véhicules +5 à 10%

Facteurs de hausse

- Polypropylène (PP) +70%
- Polyethylène (PE) +60%
- Emballage +70%
- Coton +40%
- Transport container +400%
- Énergie +40%
- Rareté des composants électroniques
- Acier inoxydable +50%
- Aluminium +30%
- Tissus, mousse

FÉDÉRATION DES PSAD
PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE
#IndispenPSAD

Évolution du résultat net du secteur PSAD (en M€)

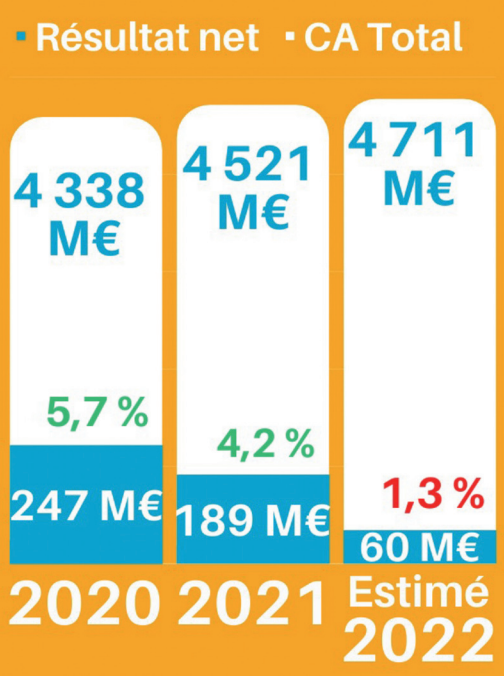

Des mesures urgentes à prendre pour sauver la santé à domicile

Dans ce contexte de grande difficulté économique pour les entreprises et associations PSAD, la FEDEPSAD réclame des mesures urgentes :

- Un gel total des baisses tarifaires prévues pour permettre aux entreprises PSAD de rester à flot ;
- L'attribution d'une aide spécifique sur le carburant au même titre que les autres professionnels (médecins, infirmiers ...) qui se déplacent à domicile ;
- L'ouverture sans tarder d'une négociation pour revaloriser les tarifs PSAD afin que nos structures, qui ont subi plus de 10 ans de baisses tarifaires (800 M€) puissent absorber l'inflation ;
- L'organisation d'un Ségur de la santé à domicile s'inscrivant dans le cadre de la conférence des parties prenantes pour repenser l'organisation du système de santé, son financement, et faire de la santé à domicile le point d'ancrage du parcours de soins.

Sans cela, la pérennité de l'activité des PSAD auprès des patients à domicile, en particulier dans les zones les plus sous-dotées et isolées, sera menacée, et la qualité des prestations que nous dispensons au quotidien ne pourra plus être assurée.

Les engagements de la FEDEPSAD

La FEDEPSAD a rédigé sur sa plateforme présidentielle une série de 16 propositions pour le quinquennat 2022-2027 à consulter sur https://www.fedepsad.fr/communiques/FEDEPSAD_1644936868_PlateformeFEDEPSADweb.pdf Ces propositions seront également portées par la FEDEPSAD auprès des candidats aux élections législatives du mois de juin.

La FEDEPSAD n'est pas seulement force de propositions, elle s'engage aussi de son côté à :

- Améliorer la pertinence et l'efficience des prestations PSAD en s'engageant auprès de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour les évaluer
- Occuper un rôle clé de la prévention à domicile en permettant aux patients de devenir acteurs de leur santé (prévention des chutes, détection des fragilités dans le cadre d'ICOPE, évaluation du domicile...)
- Déployer l'observatoire de données mis en place par le secteur pour garantir une meilleure visibilité et une utilisation des données, consultable par les autorités dans le cadre des négociations conventionnelles.
- Mettre en place un certificat de qualification professionnelle (CQP) pour développer les compétences des salariés PSAD intervenant à domicile, non titulaire d'un diplôme de professionnels de santé, et faciliter l'intégration au sein des entreprises du secteur.
- Dynamiser les politiques d'embauches lorsque les conditions économiques le permettront pour favoriser les emplois locaux et non délocalisables.
- Développer nos actions en matière de coordination
- Participer aux travaux et expérimentations visant à fluidifier les parcours de soins.

Qui sont les PSAD ?

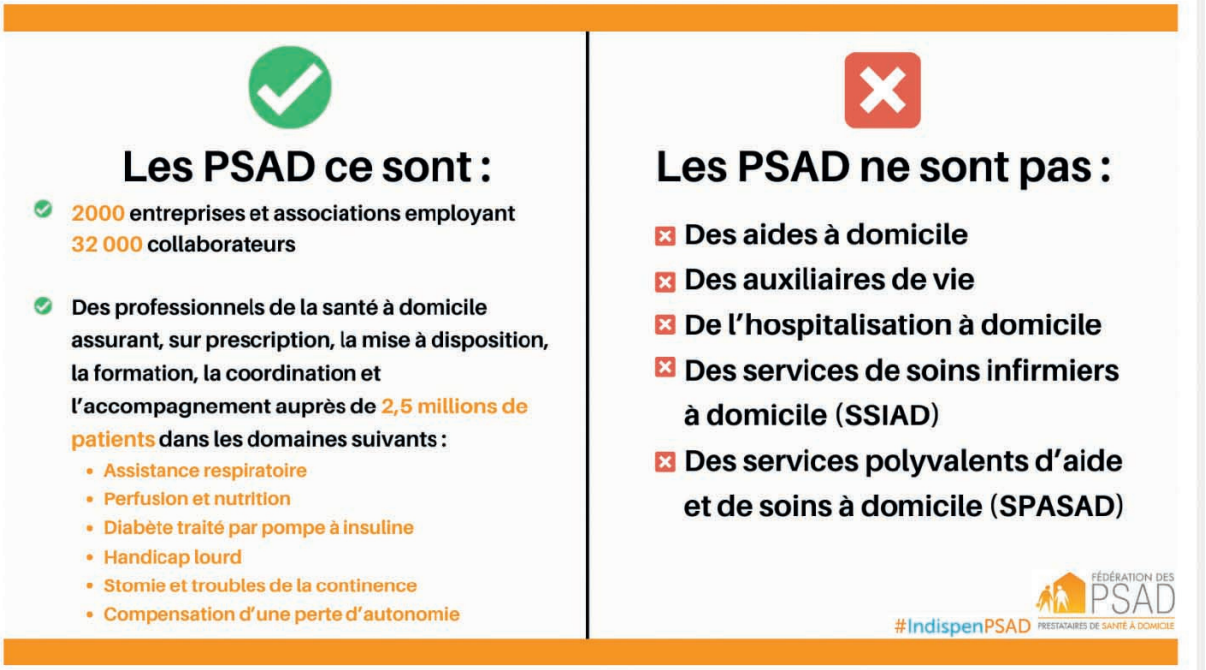

FÉDÉRATION DES
PSAD
PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE

FÉDÉRATION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE
126 rue de Charenton
75012 PARIS

www.fedepsad.fr